

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de reconstruction d'un réseau d'assainissement d'eaux usées séparatifs et d'un réseau potable, places Jean Jaurès et Jules Leriche et rues Albert Thomas et Victor Hugo par la Société SADE,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite rue Victor Hugo dans le sens carrefour RD 225 / rue Victor Hugo vers la place Jules Leriche du **Lundi 22 Mai 2023 au Vendredi 30 Juin 2023**.

Article 2 : L'accès aux riverains, aux véhicules de secours et des forces de l'ordre sera maintenu.

Article 3 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 4 : Des déviations seront mises en place par la rue François cousin, le RD 225, l'avenue Bernard Chochoy et la rue Candide Couzin.

Article 5 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par la Société SADE.

Article 6 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Lumbres,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de la MDADT,
- Monsieur le Responsable de la Société SADE,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 03 Mai 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
le **04 MAI 2023**

